

Biologie moléculaire

Pathologie Moléculaire

Contexte

- Fin 2021 alerte de plusieurs collègues
 - **Sur la remise en cause de la signature d'actes de biologie moléculaire par les pathologistes** (COFRAC, SeqOIA, certains hopitaux)
 - Filières comme laboratoire biologie médicale de reference pour certaines maladies rares "réservées aux biologistes"
 - Tension et lobbying permanent de nos collègues biologistes
- Quelques signaux rassurants
 - HAS a bien compris que pour discuter pertinence et remboursement des actes de biologie moléculaire du cancer sur prélèvements tissulaires Il fallait mettre les pathologistes (et les biologistes) dans la boucle et prévoir des cotations CCAM et NBAM
 - ➔ Bien définir **notre champ de compétences** (par exemple pas de constitutionnel)

Comment sécuriser la spécificité/sur-spécialité de pathologiste moléculaire?

- **FST** n'est *a priori* pas une piste retenue pour plusieurs raisons : elle doit s'ouvrir à d'autres spécialités, il existe déjà une FST génétique et médecine moléculaire bioclinique qui ne nous est pas ouverte (biologistes généticiens..)
- **Option Pathologie moléculaire**
 - Une option est un Champ de compétences additionnel, au sein d'UNE spécialité RAPPEL (le DES est le seul examen qui valide la spécialité ACP)
 - Approfondissement/extension du champ d'exercice dans le cadre de la spécialité d'origine
 - Ouvertes en formation initiale aux seuls étudiants du DES
 - « Mention » associée à la délivrance du DES (et non diplôme individualisé); sur-spécialité SANS exercice exclusif
 - Accessibilité en FC (selon quelles modalités ?)
- **Modification la maquette en augmentant à deux le nombre de choix OBLIGATOIRES** de BM (pas certain qu'acquérir des compétences supplémentaires en BM soit le désir de tous les internes)
- **Actions de lobbying**, communication medias, GP, prescripteurs
-